

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 8 JUILLET 2022

DELIBERATION N°CP08/07/2022/3/ 12 DOSSIER N°5223	COMMISSION N° 3	CP - MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE, FINANCES ET BÂTIMENTS
---	---------------------------	---

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line COINDAT, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Eric BODEAU à Mary-Line COINDAT
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Armelle MARTIN à Philippe BAYOL
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

**RAPPORT : MODIFICATION DES CONDITIONS DE LA GARANTIE D'EMPRUNT
OCTROYEE PAR LE DEPARTEMENT A L'ADAPEI 23 EN 2020**

**ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des
Finances et Budget**

Rapporteur : M. Franck FOULON



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD 2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération n°CP2020 - 10/1/4 du 09 octobre 2020, portant garantie d'emprunt Adapei 23 - Travaux de rénovation et de mise aux normes,
VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP08/07/2022/3/12 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Exposé ce qui suit

En 2020, l'ADAPEI 23 a contracté un emprunt d'un montant de 963 100 € auprès du Crédit Coopératif pour des travaux de rénovation et de mise aux normes des établissements non médicalisés de l'association. L'évolution des besoins des personnes en situation de handicap accompagnées par l'ADAPEI 23 exprime des attentes qui sont de plus en plus orientées vers un habitat qui soit accessible, confortable et adapté.

Il s'agissait donc en particulier de :

- 1) Travaux de rénovation et de mise aux normes du rez-de-chaussée du foyer "Les Métais" d'Aubusson.
- 2) Travaux de transformation de :
 - 12 chambres du foyer "Les Métais" d'Aubusson en 6 studios,
 - 12 chambres du foyer "Résidence de la Fontaine" de Guéret en 6 studios.

La Commission Permanente du Conseil Départemental, en date du 9 octobre 2020, a accordé la garantie du Département à l'ADAPEI 23, à hauteur de 50 % soit 481 550 €,

Sur la délibération, au niveau des caractéristiques de l'emprunt souscrit par l'ADAPEI 23 et garanti par le conseil départemental, il est fait état de taux légèrement supérieurs aux taux réellement pratiqués.

Il convient donc de prendre une délibération qui soit en concordance avec les caractéristiques du prêt ci-dessous, étant précisé que l'ensemble des conditions du prêt autres que le taux (objet du prêt, quotité garantie, montants, durée, périodicité des échéances) demeurent quant à elles inchangées :

Tranche 1 : 761 500 €

Durée : 20 ans dont 24 mois maximum de préfinancement

Taux annuel d'intérêt : **0,85 % fixe** (au lieu de 0,86 % fixe dans la délibération d'octobre 2020)

Périodicité des échéances : mensuelle

Tranche 2 : 201 600 €

Durée : 20 ans dont 24 mois maximum de préfinancement

Taux annuel d'intérêt : **0,85 % fixe** (au lieu de 0,89 % fixe dans la délibération d'octobre 2020)

Périodicité des échéances : mensuelle

Décide :

Article 1 : de confirmer la garantie du DEPARTEMENT de la CREUSE à l'ADAPEI 23, représenté par son Président, à hauteur de 50 % soit 481 550 € (quatre cent quatre-vingt un mille cinq cent cinquante euros), pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires au titre de l'emprunt d'un montant en principal de 963 100 € (neuf cent soixante-trois mille cent euros) que l'ADAPEI 23 a contracté auprès du CREDIT COOPERATIF, Société coopérative anonyme de Banque Populaire à capital variable, dont le siège social est situé 12 Boulevard Pesaro - CS 10002 - 92024 NANTERRE Cedex, ayant pour n° d'identification unique 349 974 931 RCS NANTERRE, selon les modalités suivantes :

OBJET DU CONCOURS : Financement des travaux de rénovation et de mise aux normes.

La garantie du DEPARTEMENT de la CREUSE est accordée pour la durée totale du concours, soit 20 ans.

Article 2 : que cette garantie est accordée, après avoir pris connaissance du tableau d'amortissement établi par le CREDIT COOPERATIF, en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

Article 3 : qu'au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues aux échéances convenues, le DEPARTEMENT de la CREUSE s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande du CREDIT COOPERATIF envoyée en lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sans jamais pouvoir opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : de libérer, pendant toute la durée du concours, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental du DEPARTEMENT de la CREUSE à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le CREDIT COOPERATIF et l'ADAPEI 23 et de l'habiliter à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

Article 6 : de renoncer à opposer au CREDIT COOPERATIF la convention de garantie que le DEPARTEMENT de la CREUSE a éventuellement conclu avec l'emprunteur ou toute autre condition subordonnant la mise en jeu de sa garantie.

Mme VIALLE, M. MORANCAIS, élus représentants la collectivité au Conseil d'Administration n'ont pas pris part au vote.

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET